

VOTRE SYNDICAT CFTC BP MED EST LÀ !

Chères et Chers Collègues,

La rentrée est là et vos élus CFTC aussi...
Après un été où nous sommes restés sur le pont, certains d'entre vous nous ont contacté et nous avons répondu **présents** !

Présents, nous allons continuer à l'être comme à notre habitude dans le cadre notamment des nombreuses réunions : CSSCT... CSE... Les différentes commissions ainsi que, bien évidemment, les négociations... Et dans les semaines à venir commenceront celles relatives aux salaires avec les NAO...

Présents, nous le sommes aussi sur le terrain, par nos visites de sites centraux, d'agences... Par les nombreux échanges que nous avons avec vous quotidiennement...

Présents, pour vous accompagner, vous conseiller... et vous défendre en vous représentant...

La CFTC agit de « l'intérieur », de par le secrétariat de la CSSCT, ses élus CSE, les Délégués syndicaux... Mais nous agissons également à l'extérieur, au niveau national puisque des élus BPMED ont des mandats nationaux de Branche, mais aussi par exemple dans le cadre de mandat de conseiller du salarié auprès d'union départementale, tel que dans le Var.

Alors, on ne vous dira pas que nous sommes les plus beaux, les plus forts, on ne vous parlera pas de représentativité syndicale... Mais, par contre on vous parlera de VOUS et de notre passion, de notre implication à défendre vos intérêts, vos droits et vos conditions de travail...

**ET POUR TOUT ÇA, VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS !
PARCE QU'ENSEMBLE ON EST PLUS FORT,
PARCE QU'ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN !**

REJOIGNEZ UNE ÉQUIPE SUR QUI COMPTER !



GAGNER PLUS D'ARGENT EN VOUS FORMANT !

L'année dernière, vos élus CFTC ont négocié et signé un nouvel accord d'intéressement pour une durée de 3 ans, portant sur les résultats de 2024 à 2026. Cette négociation a permis de faire progresser de plus de 35% l'intéressement versé pour un bénéfice BPMED identique entre 2023 et 2024.

Le taux d'intéressement est composé d'un taux principal (21%) et d'un taux de boosters (jusqu'à +5,5%). Un des critères, de ces boosters, concerne le pourcentage de salariés ayant réalisé et validé au moins une formation concernant les sujets environnementaux ou sociétaux.

Au 31/12/2024, 39,22% des salariés ont suivi au moins une formation, permettant de dépasser le seuil de déclenchement du booster (qui était fixé à 30% pour 2024) et obtenir ainsi +1% sur le taux distribué.

Cette année le seuil de déclenchement est porté à 50% (70% en 2026) et pour le moment seuls 27% des salariés ont suivi une formation éligible parmi les 16 proposées :

- **PODCAST METAMORPH-OSE**
 - 4 formations proposées de 6 à 15 minutes
- **CLIMATE SCHOOL**
 - 8 formations proposées de 24 minutes à 3 heures
- **MODELE COOPERATIF**
 - 4 formations proposées de 7 minutes à 1 heure 15



Ces formations, certaines de quelques minutes, peuvent nous permettre d'obtenir 1% de plus sur le taux d'intéressement distribué. Cela représente en moyenne 235€ par collaborateur.

UN PEU DE VOTRE TEMPS POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOUT LE MONDE EN SORT GAGNANT !

